

Publié le 24 juin 2026,
par Marie-France DEVILLERVAL, maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de FERRIERES EN BRAY

Vu le Code Pratique des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L 221-1 concernant la Police Municipale.

Vu la demande présentée par l'entreprise SIGNALFAST qui doit entreprendre des travaux de peinture sur le City-Stade,

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès au City-Stade sera interdit le jeudi 25 juin 2026 de 06h à 12h.

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par des barrières, par l'apposition de cet arrêté à l'accès du City-stade et sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Article 4 : Toute infraction sera constatée et réprimandée selon la législation en vigueur.

Article 5 : : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray,

Fait à FERRIERES EN BRAY, le 24 juin 2026.

Le Maire



Marie-France DEVILLERVAL